

RECOMMANDATIONS DE PROJET DE POLITIQUE DE LA 11^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMMERCE A REMETTRE POUR LA SESSION D'ÉCHANGE DE VUES DE LA 34^{ème} SESSION DU COMCEC

La 33 Session du COMCEC session a approuvé « Facilitation du Commerce : l'Amélioration des Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les Etats Membres » comme thème de la Session de l'Echange de Vues à la 34^{ème} Session du COMCEC et a demandé au Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC (GTC) de venir avec des recommandations politiques concrètes sur ce sujet et de le rapporter à la 34^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. Outre les questions liées à la gestion des risques douaniers, le Groupe de Travail a également examiné les défis et les options politiques possibles liés à divers aspects de la facilitation du commerce. Dans ce cadre, le Groupe de Travail a évoqué les défis et problèmes suivants, ainsi que les options politiques pour faciliter le commerce et l'amélioration de la gestion des risques douaniers dans les pays membres.

Défis et problèmes :

En plus des défis associés aux coûts commerciaux élevés, les obstacles non tarifaires et la connaissance limitée des parties prenantes concernées des avantages économiques de la facilitation des échanges, le Groupe de Travail sur le Commerce a souligné les défis et problèmes suivants :

Simplification et Harmonisation des Procédures Commerciales

- Procédures et documentation commerciales encombrantes ;
- Défis d'harmonisation dans les procédures et la documentation commerciales ;
- Nécessité de simplifier les procédures pour les commerçants autorisés avec une conformité élevée ;
- Des exigences d'importation et d'exportation complexes et caduques ;
- Les cas particuliers des douanes palestiniennes, qui n'ont aucun contrôle sur les procédures de dédouanement à cause de l'absence des ports et des frontières, et leurs efforts pour la simplification des procédures de dédouanement et la facilitation des échanges commerciaux, sont confrontés à des obstacles majeurs du côté israélien

Gestion des Risques Douaniers

- Coordination limitée entre les parties prenantes concernées en ce qui concerne la gestion des risques douaniers
- Nécessité d'une stratégie solide de gestion des risques pour améliorer les performances du CRM et les efforts de modernisation ;
- Infrastructure informatique inadéquate requise pour la gestion des risques douaniers
- Utilisation insuffisante des contrôles basés sur l'audit et des techniques d'évaluation des risques ;
- Absence de système intégré de gestion des risques douaniers

Cadre Juridique et Institutionnel

- Absence de cadre stratégique permettant aux acteurs publics et privés de faire des efforts de réforme ;
- Besoin d'une meilleure coordination nationale
- Cadre juridique inadéquat ;
- Information inadéquate et transparence sur les lois liées au commerce ; règlements, procédures et disponibilité publique insuffisants ;
- Faible niveau de coordination et de communication entre les agences frontalières compétentes ;

Infrastructure et Modernisation

- Infrastructure de transport inadéquate (routes, postes, points de passage, etc.)
- Infrastructure physique limitée (bâtiments, équipement, etc.) ;
- Capacité administrative douanière insuffisante (capacité technique, financière et humaine) ;
- Utilisation limitée de la technologie de l'information et de l'automatisation ainsi que du système de partage de données interopérable ;

Harmonisation et Alignement des Normes de Produits et de Conformité

- Nécessité d'aligner les normes de produits sur les normes internationales
- Nécessité de développer des « infrastructures de qualité » (par exemple, nombre insuffisant de laboratoires accrédités au niveau national)

Commerce de Transit

- Systèmes de transport en commun inadéquats
- Coopération limitée entre les agences impliquées dans le commerce de transit
- Traitement pré-arrivée insuffisant pour la facilitation du transit

Cooperation Internationale

- Heures d'ouverture non alignées dans les bureaux de douane entre les pays ;
- Besoin d'un mécanisme d'échange d'information qui permette l'échange électronique des données entre et parmi les administrations douanières de l'OCI

Recommandations de Politiques

À la lumière des défis et des problèmes mentionnés ci-dessus, le groupe de travaux sur le commerce a formulé une série de recommandations de politiques :

1. Simplification des Procédures et de la Documentation Commerciales

- Évaluer les besoins par les autorités nationales et les organisations internationales compétentes pour mettre en évidence les défis et les obstacles pour assurer l'efficacité des procédures douanières
- Promouvoir l'adoption de normes internationales dans les procédures douanières et des questions connexes pour harmoniser et simplifier les données, les documents et les

procédures relatives aux opérations de commerce transfrontalier et de la logistique conforme aux règles et réglementations nationales

- Rationaliser le droit douanier, les réglementations et les procédures de façon conforme aux normes internationales pour former les animateurs.
- Renforcer l'infrastructure informatique de soutien pour l'automatisation des douanes et d'autres procédures de l'agence des frontières pour les importations, les exportations et les formalités de transit.
- Développer les systèmes interopérables à guichet unique comme outil de facilitation du commerce pour simplifier et accélérer l'importation, l'exportation et les formalités de transit dans les pays membres intéressés.

Amélioration de la Gestion des Risques Douaniers

- Développer / Améliorer les systèmes de gestion des risques douaniers (CRM) utilisés par les autorités douanières d'identifier les zones à risque élevé tout en facilitant le commerce légitime ;
- Etablir un comité de gestion des risques et développer une stratégie de gestion des risques efficace et efficiente pour améliorer les performances et les efforts de CRM de modernisation ;
- Echanger les informations en temps réel avec les organismes nationaux et internationaux ;
- Maintenir un soutien informatique adéquat pour la transmission électronique de pré-arrivée / informations avant le départ pour l'évaluation des risques ;
- Utiliser des techniques et des outils avancés pour l'évaluation des risques ; tels que l'utilisation de modèles statistiques appropriés.
- Utiliser le système de CRM, y compris l'entrepôt de données intégré, le renseignement pour les affaires et l'extraction des données ;
- Renforcer les contrôles douaniers basés sur l'audit ; y compris après le dédouanement
- Développer le système de gestion des risques douanier intégré
- Promouvoir les programmes de facilitateur des opérateurs économiques agréés au mouvement transfrontalier des produits traités par les opérateurs à faible risque ;
- Mettre en œuvre les contrôles conjoints ou coordonnés aux postes frontières dans les endroits où cela est justifié, en consultation avec d'autres administrations des douanes pour faciliter le commerce (par exemple le guichet unique) ;

3. Cadre Légal et Réglementaire

- Faire appel à un soutien politique et des parties prenantes pour la mise en œuvre effective des mesures de facilitation du commerce
- Elaborer un cadre de planification stratégique et la préparation d'un plan stratégique national en vue de la meilleure coordination des parties et la collaboration entre les acteurs publics et privés
- Etablir un corps de facilitation du commerce nationaux qui fonctionnent bien pour améliorer la coordination entre les parties prenantes concernées par le biais de systèmes de communication efficaces
- Encourager le suivi des mécanismes de facilitation des échanges nationaux afin de mesurer les progrès de la facilitation des échanges au fil du temps et de prendre les mesures nécessaires en conséquence.
- Encourager les gouvernements à accéder aux conventions internationales pertinentes à la standardisation des procédures relatives aux douanes
- Améliorer la publication effective des règles et règlements relatifs au commerce (lois, décrets, les changements dans les règlements, les tarifs, les frais et les impôts, les

heures de travail et des annonces) en établissant des portails commerciaux et sites pour permettre la diffusion plus transparente des importations, les conditions d'exportation et de transit et les émissions anticipées de décision.

4. Infrastructure Physique et Modernisation

- Soutenir la modernisation des douanes des efforts par l'amélioration des douanes liés à l'infrastructure de l'information et des technologies de la communication et de la technologie d'inspection non intrusive afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des douanes
- Améliorer les ressources humaines par la formation et le renforcement continu des capacités du personnel existant et par l'embauche de nouveau personnel ayant des compétences numériques.
- Encourager les partenariats Public-Privé pour l'amélioration des infrastructures douanières, ainsi que l'amélioration de la modernisation des douanes

5. Harmonisation et Alignement des Normes et de la Conformité

- Renforcer l'harmonisation, l'alignement des normes et des procédures d'évaluation de la conformité avec les normes internationales.
- Participer activement aux travaux des organismes internationaux de normalisation afin que les normes qui en résultent soient applicables aux circonstances particulières des pays membres, le cas échéant
- Développer / renforcer les « infrastructures de qualité » nationales afin de faciliter l'accès aux marchés internationaux.

6. Adoption de Mesures pour Faciliter le Commerce de Transit

- Améliorer l'utilisation de l'évaluation des risques pour faciliter le commerce de transit
- Revoir les accords de transit avec les pays voisins, le cas échéant
- Encourager le traitement avant l'arrivée pour la facilitation du transit
- Renforcer la coopération entre les agences impliquées dans le commerce de transit

7. Coopération Régionale/Internationale

- Améliorer l'échange d'informations entre les agences frontalières des pays membres dans le but de faciliter le commerce
- Promouvoir des accords de reconnaissance mutuelle pour les contrôles aux frontières et les opérateurs économiques agréés,
- Promouvoir l'interconnectivité et l'interopérabilité transfrontalières des systèmes nationaux de guichet unique pour établir un système de guichet unique régional.
- Mener des programmes de partage d'expériences dans le domaine de la facilitation du commerce (échanges d'experts ou formations et meilleures pratiques, etc.) parmi les pays membres, en particulier par les institutions importantes de l'OCI.
- Améliorer l'infrastructure des points de passage des frontières terrestres comme une modernisation réciproque et l'automatisation douanière et la connectivité des transports à travers des efforts joints pour les pays avoisinants intéressés,
- Soutenir les efforts ayant le but de faire obtenir aux Palestiniens leur droit à établir leurs propres entrepôts douaniers et centres de dédouanement.